



TARIF DES PRESTATIONS

TRANSACTIONS (Allan Immobilier)

Nos honoraires sont fixés à 5 % TTC du prix de vente, avec un minimum de 5000 € TTC

Ces honoraires peuvent varier, en accord avec le mandant, en fonction de difficultés particulières (éloignement, vétusté, prix trop élevé, formalités administratives importantes, etc...) dans la limite de 5 % du prix de vente initial

Nos honoraires sont à la charge du vendeur. Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.

GESTION LOCATIVE (Miribel Immobilier)

Nos honoraires sont fixés à 7 % hors taxes du loyer hors charge, soit 8,40 % TTC.

Nos honoraires sont à la charge du propriétaire, ils peuvent varier en accord avec le mandant en fonction du nombre de lots à gérer dans la limite de 2 %.

LOCATION (Miribel Immobilier)

Nos honoraires sont fixés à 12 % TTC du quittancement annuel Avec un minimum de 600 € TTC, la part des locataires ne devant pas dépasser la limite des plafonds applicables :

3 € le m² maximum pour l'état des lieux d'entrée et 10 € le m² maximum pour les honoraires de visite de constitution de dossier et de rédaction de bail.

Nos honoraires sont à la charge du propriétaire pour 50 % et du locataire pour 50 % payable lors de la signature du bail.